



# LES COMPORTEMENTS FINANCIERS DE POPULATIONS À FAIBLES REVENUS

SOPHIE RICHARD\*

**L**a prise de conscience d'un processus d'exclusion bancaire et financière est un phénomène récent qui est encore mal connu et difficile à appréhender car il recouvre différents aspects et concerne des publics divers de façon ponctuelle ou récurrente.

La notion d'exclusion bancaire et financière doit d'abord être précisée : elle peut se définir comme un processus progressif de mise à l'écart du lien financier, depuis l'absence de compte, de moyens de paiement ou encore d'accès à un crédit de première nécessité.

Un premier constat peut être fait : ces situations semblent toucher une part croissante de la population comme le montrent les chiffres de la Banque de France : le nombre d'interdits bancaires ne cesse d'augmenter pour dépasser les 2,5 millions de personnes, les dossiers de surendettement « cumulés » touchent plus de 850 000 personnes ; 8 entreprises sur 10 se créent sans l'appui des banques...

A côté d'autres indicateurs précis sur l'exclusion bancaire et financière qui restent à définir, l'étude des comportements financiers de populations susceptibles d'être touchées en fonction de leur bas niveau de revenu, peut apporter une contribution à cette question.

Dans ce contexte, cet article se propose de reprendre des éléments d'une étude<sup>1</sup> réalisée par le CREP en 1996, à la demande de la Caisse des dépôts, sur les « épargnants modestes ». Le premier objectif de cette étude était de mieux connaître les attitudes et les comportements des personnes à faibles revenus à l'égard de l'univers financier, notamment à l'égard de l'épargne et des produits financiers (livret A, livret Bleu...).

Les informations recensées par cette étude permettent une première approche sur l'accès - ou le non-accès - aux différentes formes de crédit et d'épargne, sur l'endettement et le choix de la banque principale d'une catégorie de population qui se caractérise par un revenu modeste.

\* CDC

### Encadré n° 1 Méthodologie

Le CREP avait constitué un échantillon de 597 chefs de ménages ou leur conjoint, de manière aléatoire, sur la base d'une cible de population définie selon quatre critères complémentaires :

1) *Le niveau d'imposition sur le revenu du foyer*

Ménages non imposables ou payant moins de 4 000 francs d'impôt sur le revenu par an.

2) *Les revenus mensuels nets totaux du foyer*

Il s'agit à la fois des revenus d'activité et des revenus de redistribution du foyer.

Ce critère est modulé selon la taille du foyer et le lieu d'habitation

*a- Pour Paris et son agglomération :*

#### TAILLE DU FOYER

Revenus mensuels net totaux des foyer	1 personne	2 personnes	3 personnes	4 personnes	5 personnes et plus
5 000 F ou moins					
5 001 à 7 000 F	NON				
7 001 à 9 000 F	NON	NON			
9 001 à 11 000 F	NON	NON	NON		
11 001 à 13 000 F	NON	NON	NON	NON	
13 001 F et plus	Au moins 6 personnes dans le foyer				

*b- Pour la province :*

#### TAILLE DU FOYER

Revenus mensuels net totaux des foyer	1 personne	2 personnes	3 personnes	4 personnes	5 personnes et plus
3 500 F ou moins					
3 501 à 5 500 F	NON				
5 501 à 7 500 F	NON	NON			
7 501 à 9 500 F	NON	NON	NON		
9 501 à 11 500 F	NON	NON	NON	NON	
11 501 F et plus	Au moins 6 personnes dans le foyer				

3) *Le patrimoine financier du foyer*

Ce patrimoine financier est défini comme le montant des avoirs déposés sur les livrets d'épargne ou sur d'éventuels autres supports d'épargne ou de placement. Cet « argent mis de côté » doit être inférieur ou égal à 50 000 francs.

#### 4) La taille de l'agglomération de résidence

Un quota sur la taille de l'agglomération de résidence a été retenu selon quatre tranches : moins de 5 000 habitants, entre 5 000 et 100 000 habitants, 100 000 habitants et plus, agglomération parisienne.

Les variables en montants ont été pour la plupart analysées par *unité de consommation* : chaque montant est divisé par un nombre d'unités de consommation qui représentent la taille du foyer :

- un adulte compte pour 1 unité de consommation,
- un enfant compte pour 0,7 unité de consommation.

Exemple : couple avec 2 enfants.

Nombre d'unités de consommation : 3,4.

### UNE POPULATION CARACTÉRISÉE PAR LA MODESTIE DE SES RESSOURCES FINANCIÈRES

#### Les caractéristiques générales de la population cible

La population qui a fait l'objet de cette étude se caractérise globalement par une grande précarité financière, tant en matière de revenus qu'en matière d'épargne disponible.

#### Les revenus du foyer

Parmi les ressources les plus fréquemment perçues, nous trouvons les salaires et autres revenus du travail : ils concernent 66 % des interviewé(e)s ce qui, symétriquement, signifie qu'environ un tiers des foyers d'épargnants modestes (34 %) vivent exclusivement de *revenus de redistribution* !

En effet, les allocations sont largement répandues : 79 % des foyers d'épargnants modestes bénéficient d'au moins un type d'allocations. Parmi celles-ci, les plus fréquentes sont :

- les allocations familiales, perçues par 53 % des foyers ;
- les allocations logement distribuées à 48 % des foyers ;
- les allocations chômage (17 % d'allocataires) et le RMI (8 % le perçoivent).

Si l'on raisonne en masse financière totale, on note que les salaires et autres revenus du travail représentent 55 % de l'ensemble des ressources des foyers, les allocations (chômage, RMI, allocations familiales, logement, allocations handicapés physiques ou autres) représentant, quant à elles, 34 % de cet ensemble. Les autres ressources proviennent soit de la famille, soit de « petits boulots » (travail au noir) ou encore de gain de jeux.

Au total, les foyers interrogés déclarent disposer en moyenne de 7 500 francs par mois, ce qui dessine un profil plus modeste que l'ensemble des ménages français, qui affichent une moyenne de 12 100 francs.

Les seuils de revenus servant à la définition des critères de recrutement des personnes interrogées conduisent, en moyenne, à un revenu mensuel total par unité de consommation de 2 800 francs.



### *Le profil socio-démographique des personnes du foyer*

La population étudiée ici se caractérise en termes *d'âge par la forte sous-représentation des 60 ans et plus* : 8 % contre 33 % pour l'ensemble des ménages de la population française. Nombre de retraités, bien que disposant de revenus qui peuvent être très faibles, possèdent une petite épargne qui les exclut de notre cible.

Par ailleurs, 44 % des foyers interrogés sont composés *de quatre personnes ou plus* alors que cette structure de famille ne se retrouve que dans 26 % des ménages français (source : INSEE - recensement 1990). D'ailleurs, en moyenne, *un ménage de la cible étudiée comporte 3,3 personnes alors que la moyenne s'établit à 2,6 personnes sur l'ensemble de la population*.

On constate aussi une sur-représentation des chefs de ménage du « middle âge » : 63 % des chefs de famille ont entre 30 et 49 ans contre 40 % dans l'ensemble de la population française (source INSEE, recensement de 1990).

Cette population, pour l'essentiel en âge d'activité professionnelle, est très touchée par le chômage : *23 % des chefs de ménage* (25 % si on exclut les retraités de la base de calcul). Dans 30 % des foyers, le chef de famille ou son conjoint est chômeur.

Pour 19 % des foyers, il s'agit d'une personne seule au chômage ou d'un couple dont les deux conjoints sont au chômage. Une autre illustration de la fragilité professionnelle est donnée par la proportion de couples touchés par *un chômage simultané des deux conjoints* : ils sont 14 %.

Et il s'agit pourtant dans la grande majorité des cas de familles dont le chef est en plein âge d'activité professionnelle, dont le nombre d'enfants est supérieur à la moyenne nationale et parmi lesquelles il y a 19 % de familles monoparentales.

Plus largement, un foyer sur trois ne vit que de revenus sociaux.

Cela montre l'étroitesse de la marge de manœuvre financière dont disposent ces ménages.

Le caractère modeste de cette population est également révélé par la profession : *deux tiers de notre cible est en effet employés (25 %) ou ouvriers (40 %)*. Dans l'ensemble de la population française (source : INSEE - recensement 1990), ces professions sont représentées à hauteur, respectivement, de 11 % et 22 %.

Si l'on raisonne sur la base d'une population active (en excluant les retraités et les inactifs autres que chômeurs), les employés - ouvriers sont présents dans 80 % des foyers défavorisés (contre 52 % dans l'ensemble de la population).

A l'opposé, nous trouvons peu de professions dites « intellectuelles supérieures » (regroupant les indépendants, cadres et professions libéra-



les) : seuls 6 % des chefs de ménage exercent l'une de ces activités, contre 18 % dans l'ensemble de la population française. Quant aux professions intermédiaires, elles sont aussi sous-représentées, mais dans une moindre mesure (11 % contre 13 %).

*Une population dont l'apparente homogénéité dissimule quatre sous-segments*

On peut distinguer quatre *grands segments de population, caractérisés à la fois par leurs capacités financières et leur utilisation du crédit.*

*La frange haute (poids de 18 %)*

La frange « haute » de la population, dont le *budget demeure stable* en dépit de ressources modestes, et qui n'est que *peu endettée*, est *moins touchée par le chômage* que les autres segments (22 % de foyers touchés par le chômage contre 30 % sur l'ensemble de la population) ; leurs ressources, qui pour un foyer sur cinq correspondent exclusivement à des revenus sociaux, s'élèvent, en moyenne, à *8 300 francs par ménage et par mois*. Rapportées à la taille du foyer, ces ressources correspondent au revenu par unité de consommation le plus élevé de notre population sous étude (*3 100 francs*).

S'il y a une cible plus sensible à l'épargne c'est bien celle-là ; on y observe des taux de détention plus élevés que la moyenne.

*Les exclus du crédit (auf pour un accès partiel à un découvert (poids de 43 %)*

A l'opposé, le groupe des foyers à l'équilibre le plus instable est constitué de *ménages qui n'ont que très marginalement recours au crédit* (évitent-ils sciemment le crédit ou bien en sont-ils exclus, l'étude ne permet pas de conclure, mais on peut penser que les deux argumentations coexistent).

Par contre, un ménage sur deux est utilisateur de découvert plus ou moins régulièrement. C'est un groupe *dominant dans notre typologie* avec un poids de 43 %.

Près des trois quarts jugent l'équilibre de leur budget fragile. Leur revenu moyen est le plus faible des quatre groupes, à 6 300 francs ; rapporté au nombre d'unités de consommation, il s'établit à la moyenne générale de 2 800 francs.

Il s'agit, par ailleurs, de ménages très touchés par le chômage : 35 % des foyers sont dans ce cas.

L'épargne y est inexistante et ils rejettent massivement toute perspective d'épargne ; un foyer sur deux ne possède aucun produit d'épargne. On notera aussi que les biens d'équipement du foyer y sont systématiquement



quement en retrait par rapport à la moyenne de la population ciblée et que la proportion de foyers locataires hors HLM est plus forte que dans tous les autres types.

*Les utilisateurs de crédit à la consommation (poids de 25 %)*

Proche du groupe précédent quant à ses caractéristiques, on trouve des ménages qui, en dépit de leurs ressources réduites (revenu moyen des foyers plus élevé que celui du type précédent - 7 700 francs contre 6 300 francs - mais revenu par unité de consommation équivalent 2 800 francs), ont un *large recours au crédit : découvert sur le compte, crédit revolving mais pas de crédit immobilier*.

C'est un groupe moins touché par le chômage que le précédent, ce qui peut d'ailleurs expliquer son plus large accès au crédit.

La proportion de foyers qui ne vivent que de revenus sociaux y est aussi plus faible. Les comportements d'épargne y restent cependant inexistantes - les trois quarts ont moins de 5 000 francs de coté - en dépit d'une certaine volonté à le faire.

*Les accédants à la propriété (poids de 14 %)*

Les accédants à la propriété forment un groupe à eux seuls et se distinguent des autres « épargnants modestes » par des *revenus nettement plus élevés que la moyenne (10 000 francs mensuels contre 7 500 francs)* mais c'est aussi des familles plus grandes ; en conséquence, les revenus moyens par unité de consommation sont plutôt inférieurs à la moyenne (2 700 Francs contre 2 800). En outre, près de 40 % d'entre eux se sont endettés parallèlement au titre de la consommation.

Dans ces conditions, *les charges financières entraînées par les remboursements introduisent des contraintes fortes sur le budget* : 60 % d'entre eux jugent l'équilibre de leur budget fragile et leur endettement neutralise leurs éventuelles velléités d'épargne.

Cependant, ayant eu accès au crédit à long terme, il n'est pas étonnant d'observer sur ce segment la plus faible proportion de ménages touchés par le chômage (19 % pour une moyenne de 30 %), mais il s'agit de foyers financièrement fragiles en raison de la pression durable exercée par les remboursements de prêts.

*Certaines similitudes de profils avec les surendettés*

L'observation de cette population appelle nombre de parallèles avec les surendettés que le CREP<sup>2</sup> a étudiés en détail en 1995 pour le compte du Comité consultatif<sup>3</sup> placé auprès du Conseil national du crédit.

On retrouve en effet des similitudes de profils tant socio-démographiques que financiers ; l'analyse typologique permet d'isoler les deux

segments dans lesquels les risques de surendettement sont les plus forts : celui des accédants à la propriété (type c) (surendettement susceptible d'être entraîné par des engagements de long terme) qui en dépit de leurs niveaux de ressources plus élevés que la moyenne de cette population, subissent un taux d'effort maximum et celui des endettés au titre de la consommation (type a) (surendettement susceptible d'être entraîné par des engagements de court terme) dont le budget demeure très fragile.

Quant aux deux autres groupes, ils s'écartent du risque de surendettement en raison de l'évitement, volontaire ou subi, du crédit : l'un correspond à des ménages disposant de faibles revenus mais bénéficiant d'une certaine stabilité de leur budget (type d), l'autre souffre d'une grande fragilité en raison de la précarité de ses ressources, largement composées de revenus sociaux (type b).

Ce portrait met en évidence la fragilité de cette population dont une large part des ressources est assurée par la redistribution. *Cette population est loin d'être marginale dans la population française puisqu'on peut approximativement estimer son poids entre 10 et 15 % des foyers.*

#### COMPORTEMENTS VIS-À-VIS DE L'UNIVERS FINANCIER

66 % des personnes interrogées disposent d'une épargne (il est difficile de parler de patrimoine financier) de moins de 5 000 francs, et la moyenne sur la population étudiée n'est que de 9 100 francs.

A capacités d'épargne faibles, comportements d'épargne peu fréquents : 61 % des personnes interrogées déclarent ne pas avoir épargné en 1995 et ne pas épargner en 1996 ; 32 % ne possèdent aucun produit d'épargne ou de placement.

C'est une *population utilisatrice de crédit, mais globalement dans les normes nationales* : 45 % des foyers enquêtés sont en cours de remboursement d'un crédit. *Ce qui les différencie, c'est la nature de leur endettement* : la détention de crédit immobilier n'y est que de 15 % alors que le crédit à la consommation concerne 30 % des foyers et le crédit revolving 12 %.

#### *La gestion du budget*

Deux tiers de ces épargnants modestes (65 %) estiment que leur budget est en équilibre fragile : 40 % d'entre eux (soit un quart de l'ensemble des épargnants modestes) le jugent même « très fragile ».

Cette fragilité est tout particulièrement ressentie par :

- les chômeurs : 88 % d'entre eux l'évoquent,
- les 25~29 ans : ils sont 81 %,
- les personnes appartenant à un foyer percevant moins de 4 500 francs de revenu mensuel : 79 %,



- les non-détenteurs de produits financiers : 79 %,
- les personnes seules, avec ou sans enfant(s) : 75 %.

### *L'occurrence du découvert*

Nombre d'épargnants modestes semblent user du découvert comme d'un outil d'ajustement de leur budget. Ce sont en effet presque deux tiers d'entre eux (63 %) qui ont recours au découvert, régulièrement pour la moitié d'entre eux, et plus épisodiquement (« Oui, rarement ») pour l'autre moitié.

L'utilisation du découvert est plus fréquente dans cette population que dans l'ensemble de la population française ; même si la comparaison ne peut être complète (l'échelle de réponses étant différente).

Le recours au découvert est plus fréquent parmi les foyers appartenant à la « frange haute » de notre échantillon. Les personnes qui utilisent le plus fréquemment le découvert présentent en effet les caractéristiques socio-économiques suivantes :

- les indépendants : 86 %,
- les 30-34 ans : 75 %,
- les foyers percevant entre 7 500 et 9 000 francs de revenus par mois : 72 %,
- les salariés du secteur privé : 71 %,
- les ouvriers : 70 %,
- les couples avec enfants : 70 %.

### *Les dépenses*

Les postes de dépenses mensuelles les plus importants sont le logement et les produits de consommation courante (produits alimentaires, d'entretien ou d'hygiène). Ils concernent la quasi-totalité des personnes interrogées et représentent respectivement 2 400 et 2 200 francs de dépenses mensuelles moyennes.

Les autres postes de dépenses régulières représentent entre 3 % et 7 % de l'ensemble des dépenses de périodicité mensuelle : les dépenses d'habillement estimées à hauteur de 500 francs par mois ; les crédits à la consommation qui « pèsent » en moyenne 1 100 francs par mois dans le budget des 35 % des ménages endettés ; les coûts relatifs à l'automobile - hors assurance - qui sont estimés par leurs détenteurs (64 % des épargnants modestes) à 600 francs mensuels ; les frais de santé, qui concernent 61 % des épargnants modestes et qui sont estimés à hauteur de 300 Francs par mois ; enfin les frais se rapportant à la scolarité des enfants, qui avoisinent quant à eux les 400 Francs mensuels.

En moyenne, un ménage estime déboursier au total 6 200 francs par mois pour ses dépenses régulières. A cela, il faut ajouter des dépenses



irrégulières (les assurances, l'IRPP, les autres impôts et les loisirs/vacances). On trouve un budget global moyen de dépenses de 6 800 francs par mois et par foyer.

En termes budgétaires, les foyers d'épargnants modestes apparaissent avec une marge de manœuvre réduite : leurs dépenses courantes mobilisent en effet la quasi-totalité de leurs ressources mensuelles.

Cette tension financière permanente laisse peu de place à l'épargne.

#### *L'épargne*<sup>4</sup>

En moyenne, les épargnants ont mis de côté 4 800 francs en 1995. Cela concerne seulement 29 % des interviewé(e)s.

Parmi les épargnants, trois sur quatre (73 %) ont mis en 1995 moins de 5 000 francs de côté, soit moins de 420 francs par mois. Ils sont même un sur quatre à avoir épargné moins de 2 000 francs sur l'année.

*En majorité, l'épargne réalisée est régulière. Le premier motif d'épargne est la constitution d'une épargne de précaution*

63 % des épargnants de 1995 ont mis de l'argent de côté afin de pouvoir « faire face aux imprévus ». Cette motivation est clairement dominante ; la seconde raison évoquée n'obtient en effet qu'un score de 34 %. Pour un tiers des épargnants, l'argent mis de côté va servir à financer un projet précis, tel que l'achat d'un bien d'équipement, d'une automobile... Il s'agit donc là d'une épargne transitoire, déjà affectée à une dépense.

#### *L'épargne totale détenue*

Les épargnants modestes ont un patrimoine financier restreint : deux tiers d'entre eux déclarent une épargne totale inférieure à 5 000 francs et, en moyenne, celle-ci atteint 9 100 francs.

Parmi les foyers de l'étude, certains disposent d'un patrimoine financier supérieur à cette moyenne. Il s'agit :

- des détenteurs d'un patrimoine financier diversifié en produits d'épargne et de placement : le montant de leur patrimoine est, en moyenne, de 23 900 francs,
- des détenteurs d'un patrimoine financier en produits d'épargne : 17 800 francs,
- des « parisiens » (Paris et son agglomération) : 15 300 francs,
- des foyers percevant plus de 9 500 francs de revenus mensuels : 13 600 francs,
- des 55 ans et plus : 13 200 francs,
- des propriétaires : 13 100 francs,
- des personnes résidant en individuel neuf.

*A contrario* certains ont une épargne totale plus restreinte que l'ensemble. Ce sont :

- les non-détenteurs de produits d'épargne et de placement, qui possèdent, sur leur compte courant, une épargne totale moyenne de 2 600 francs,
- les foyers percevant moins de 4 500 francs de revenus mensuels : ils disposent en moyenne de 4 000 francs de patrimoine financier,
- les moins de 25 ans : 4 900 francs, et les 25 à 29 ans : 5 500 francs,
- les chefs de ménage inactifs (autres que chômeurs) : 6 100 francs.

### *La détention de produits financiers*

#### *Les taux de détention des produits*

Près d'un tiers (32 %) ne possède aucun produit d'épargne ou de placement, contre 10 % dans l'ensemble de la population française.

Les épargnants modestes qui sur-représentent cette non-détention de produits d'épargne ou de placement sont :

- les foyers percevant moins de 4 500 francs de revenu mensuel : 54 %,
- les personnes seules sans enfant : 46 %,
- les chômeurs : 44 %,
- les 25-29 ans : 43 %.

Les produits les plus couramment détenus sont, sans surprise, des supports d'épargne liquide avec en tête les Livrets A et bleu (44 % de taux de détention), suivis du Codévi (17 %). Malgré leur prédominance sur cette cible, leurs taux de détention sont clairement inférieurs à ceux observés sur l'ensemble de la population.

Au sein de ces produits d'épargne liquide, nous noterons la faiblesse du taux de détention du Livret d'épargne populaire : bien que la population étudiée appartienne à la cible de ce produit, il n'obtient qu'un score de détention de 10 % (vs 14 % dans l'ensemble de la population).

Quant aux produits de placement, ils sont quasiment inexistantes au sein de cette population modeste : par exemple, seuls 2 % détiennent des valeurs mobilières et 9 % des placements d'assurance-vie ou d'épargne retraite (versus 34 % de taux de détention d'assurance-vie ou d'épargne retraite sur l'ensemble des ménages français).

#### *Les montants possédés sur les produits financiers*

La majorité des détenteurs de produits financiers ont un avoir inférieur à 5 000 francs : c'est tout particulièrement le cas des détenteurs d'épargne liquide (70 % des possesseurs de livrets A ou Bleu, 63 % de ceux des Codévi, 51 % des détenteurs de LEP et 74 % des possesseurs de Livret jeune y ont moins de 5 000 francs).

Seuls les détenteurs de PEL et d'assurance vie ou épargne-retraite sont plus nombreux à disposer de plus de 5 000 francs sur ces produits.



### *La détention de livrets A ou bleu*

Un peu moins d'un tiers des foyers interrogés (31 %) détiennent deux Livrets A ou bleu ou plus. Les ménages qui possèdent le plus fréquemment deux Livrets (ou plus) présentent les caractéristiques socio-économiques suivantes :

- chef de ménage salarié du secteur public : 56 %,
- chef de ménage exerçant une profession intermédiaire : 52 %,
- chef de ménage de 44 à 54 ans : 43 %.

*A contrario*, les foyers présentant les caractéristiques suivantes ont plus souvent un seul Livret A ou bleu (sur-représentation des 68 % de ménages ne détenant qu'un livret) :

- ménage composé d'une personne seule, sans enfant : 95 %,
- ménage percevant moins de 4 500 francs par mois de revenus : 94 %,
- chef de ménage retraité : 91 %, ou de 55 ans et plus : 90 %,
- foyer parisien : 86 %.

Plus de la moitié des possesseurs de Livret(s) A ou bleu (58 %) considèrent ces supports comme des *produits d'épargne temporaire* : ils les assimilent, en quelque sorte, à des comptes courants sur lesquels l'argent « va et vient en fonction de leurs besoins de dépenses ».

Ceux qui versent sur leur Livret A ou bleu de l'argent issu de leurs revenus courants sont plus nombreux à donner cette représentation (67 %).

A l'opposé, il sont un tiers environ (35 %) à vouloir épargner durablement sur leur(s) Livret(s) A ou bleu.

### *L'endettement*

#### *Le taux d'endettement*

45 % des foyers défavorisés sont endettés : 15 % au titre de l'immobilier, 30 % détiennent un crédit à la consommation et 12 % un crédit *revolving*.

Le taux d'endettement observé sur la population des épargnants modestes est sensiblement identique à celui observé sur l'ensemble de la population française.

La différence porte sur la structure de l'endettement : dans l'ensemble de la population française, 30 % des ménages sont endettés au titre de l'immobilier alors qu'ils sont moitié moins parmi les foyers modestes (15 %).

Les ménages les plus endettés sont ceux qui présentent les caractéristiques socio-économiques suivantes (sur-représentation du taux d'endettement global de 45 %) :

- le ménage est propriétaire de sa résidence principale : leur taux d'endettement est de 69 % (impact de l'accession),

- le foyer perçoit au moins 9 500 francs de revenus mensuels : 66 %,
- le chef de famille est âgé de 40 à 44 ans : 59 %,
- la famille est composée d'un couple avec enfant(s) : 59 %,
- le chef de ménage est ouvrier : 57 %.

*A contrario*, certains apparaissent avec un taux d'endettement global moindre. Il s'agit :

- des foyers percevant moins de 4 500 francs de revenus mensuels : 13 %, et de 4 500 francs à 5 500 francs : 29 %,
- des personnes seules sans enfant : 15 %,
- des familles dont le chef de ménage est retraité : 20 %, ou a plus de 55 ans : 25 %,
- des foyers percevant entre 4 500 et 5 500 francs de revenus mensuels : 29 %,
- des chefs de ménage âgés de 25 à 29 ans : 33 %,
- des foyers dont le chef de famille est chômeur : 35 %,
- des locataires : 38 %.

#### *Le montant des remboursements*

En toute logique, ce sont les prêts immobiliers qui présentent les mensualités les plus élevées (2 500 francs), suivis par les prêts à la consommation (1 000 francs/mois) puis par les crédits permanents (600 francs /mois).

L'analyse en termes de taux d'effort de remboursement montre que :

- les ménages endettés au titre de l'immobilier ont un taux d'effort de 31 % (c'est-à-dire que leurs mensualités de crédits - tous crédits confondus - représentent 31 % des revenus mensuels de leur foyer). Ces familles, quasiment au maximum du taux d'effort « autorisé » (33 %), présentent un taux d'effort bien supérieur à celui que l'on observe dans l'ensemble de la population endettée au titre de l'immobilier (24,5 % selon l'étude « Actifs financiers » de l'INSEE).

- les foyers n'ayant pas de crédit immobilier affichent, quant à eux, un taux d'effort de 12 %, identique à celui calculé par l'INSEE sur l'ensemble de la population.

#### *Les cartes privatives*

Un peu plus d'un quart des foyers d'épargnants modestes (28 %) détiennent au moins une carte privative. Ce taux, assez faible, cache une réalité d'utilisation à crédit : 61 % des détenteurs d'une carte privative l'utilisent pour payer à crédit.

Les caractéristiques des personnes présentant les plus forts taux de détention d'une carte privative sont, par ordre décroissant :

- les détenteurs d'un crédit *revolving* : 57 %,

- les foyers percevant 9 500 francs et plus de revenus mensuels : 45 %,
- les détenteurs d'un patrimoine financier diversifié en produits d'épargne et de placement : 44 %,
- les détenteurs d'un crédit à la consommation ou d'un prêt personnel : 42 %,
- les salariés du secteur public : 39 %,
- les Parisiens (Paris et son agglomération) : 38 %,
- les couples avec enfants : 36 %.

### *La banque principale*

Par ordre décroissant de taux d'appartenance des épargnants modestes, le tableau n° 1 établit le classement des établissements désignés par les interviewé(e)s comme leur banque principale, au titre du compte chèques :

**Tableau n° 1**  
**Classement des banques de la population concernée par l'étude**

	Ensemble population française	« Epargnants modestes » (personnes interrogées)
	Banque principale, au titre du compte-chèques (1996)	Banque principale
Crédit Agricole	26 %	22 %
La Poste	15 %	20 %
Caisse d'Epargne	11 %	13 %
Crédit Mutuel	9 %	10 %
Crédit Lyonnais	9 %	8 %
BNP	9 %	7 %
Société Générale	8 %	7 %
Banques Populaires	6 %	7 %
CIC	3 %	3 %
Autres Banques	4 %	2 %
Non précisé	-	1 %
Ensemble	100 %	100 %

Cette clientèle apparaît sur-représentée à La Poste (+ 5 au regard de sa part de marché au titre des compte-chèques). A l'inverse, le Crédit Agricole, tout en étant la première banque principale de cette catégorie, voit cette population sous-représentée dans sa clientèle (- 4). Les écarts observés dans les autres établissements apparaissent moins significatifs.

Au terme de cette étude, on constate qu'une partie importante des populations à revenus modestes connaît une situation financière difficile qui s'apparente à un processus d'exclusion soit par le surendettement, soit par l'exclusion du crédit classique.

Cette situation touche des foyers qui sont majoritairement salariés, même si le taux de chômage est important (8 % seulement de l'ensemble de la population étudiée perçoivent le RMI et 17 % les allocations chômage).

Une question qui resterait à approfondir concerne l'attitude des banques : certaines d'entre elles refusent-elles ce type de clientèle ? D'autres mettent-elles en place une politique de prévention et d'accompagnement ?

A partir des éléments de ce contexte, une étude qualitative approfondie pourrait être centrée sur les caractéristiques des relations banque - client.

### NOTES

1. Rapport du CREP : « Les populations modestes », étude sur le comportement financier et les conditions de logement des populations modestes, Didier Caylou et Pascal Gourlot, novembre 1996, 130 pages.
2. Étude sur le surendettement : « Les caractéristiques des surendettés, des plans et de leur déroulement », mars 1995.
3. Rapport annuel du comité consultatif, 1995-1996.
4. Hormis le remboursement d'emprunt.